

France

Violence contre les femmes, une campagne sans moyens

jeudi 16 octobre 2008, par [Rouge](#) (Date de rédaction antérieure : 9 octobre 2008).

Le 2 octobre, le gouvernement a lancé une nouvelle campagne contre les violences faites aux femmes et un site Internet [1]. La nouveauté réside dans le fait que ce site prend en compte les violences au travail. Les violences psychologiques, non reconnues légalement, seront mises à l'étude. Il existe aussi une articulation entre le code pénal et le code civil, ce qui jusqu'à présent n'était jamais évoqué. Rappelons que cela fait partie des dispositions du projet de la loi-cadre que revendique le Collectif national pour les droits des femmes (CNDF).

La campagne gouvernementale est articulée autour de trois affiches : une pour inciter à faire réagir les témoins de violences, une pour les victimes avec un discours culpabilisant, et une autre pour les auteurs. L'axe principal reste les violences conjugales, malgré une volonté, sur le site Internet, d'aborder les autres types de violences.

Malgré cette campagne, aucun moyen n'est mis en place pour des structures d'accueil pour ces femmes. Pour faire des économies budgétaires, le gouvernement a décidé de démanteler le Service des droits des femmes et de l'égalité (SDFE), un service administratif, disposant de délégations régionales, qui est l'interlocuteur privilégié des associations. Le gouvernement prévoit son rattachement à la direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Conséquence : il n'y aura plus de correspondant régional et une seule personne au niveau du département.

1. www.stop-violences-femmes.gouv.fr.

P.-S.

* Paru dans Rouge n° 2269, 09/10/2008.